

**SESSIONI URDINARIA DI U 2018
U 31 D'UTTROVI DI U 2018**

N° 2018/ 040

**MUZIONI
CÙ DUMANDA D'ESAMI PRIURITARIU**

- **DIPUSITATA DA** : U GRUPPU « *Ghjuventù Paolina* »
 - **UGHJETTU** : *Redistribution du bois*
-

VU le règlement national de l'exploitation des forestière

VU l'article L135-2 du Code forestier relatif à l'exploitation des coupes des forets à boiser du domaine de l'état

VU l'article R135-1 du Code forestier relatif à l'exploitation des coupes des forets à boiser du domaine de l'état

CONSIDERANT l'étude de la CTC datant de juin 2015 la corse se place au premier rang national de pauvreté

CONSIDERANT l'étude de l'INSEE en 2014 le seuil de pauvreté en corse était de 1018€

CONSIDERANT la population vieillissante de la Corse où les plus de 65 ans représentent 21% de la population

CONSIDERANT en Corse 16,8 % des plus de 65 ans vivent en dessous du seuil de pauvreté

CONSIDERANT la population rurale constitue 20% de la population Corse soit environ 66 000 personnes

CONSIDERANT les personnes âgées représentant la moitié de la population rurale Corse

CONSIDERANT la population rurale vivant en dessous du seuil de la pauvreté en Corse est de 11,7% soit plus de la moitié de la population rurale

CONSIDERANT le prix d'un stère de bois

CONSIDERANT la nécessité de disposer de bois dans les villages pour l'utilisation de la cheminée

CONSIDERANT l'utilisation de la cheminée demeurant une source de chaleur économique et renouvelable évitant la surconsommation énergétique hivernale

CONSIDERANT aucune réglementation contraire à la donation de bois

CONSIDERANT la forêt en Corse, région la plus forestière de France

CONSIDERANT le gisement potentiel de bois énergie significatif en Corse insuffisamment exploité

L'ASSEMBLEA DI A GHJUVENTÙ DI A CORSICA

EXPRIME une inquiétude face au taux de pauvreté en Corse

EXPRIME un regret face au manque de structures d'énergies renouvelables en Corse

DEMANDE l'autorisation à l'Office Nationale des Forêts d'une distribution gratuite de bois de cheminée chaque année dans les villages aux personnes de 65 ans et plus vivant en dessous du seuil de pauvreté